

La procédure sommaire d'injonction de payer



Articles 1338 à 1344 du Code judiciaire



Procédure simplifiée permettant de récupérer des créances certaines (sommes d'argent) non contestées. Elle permet d'obtenir rapidement un jugement exécutoire par huissier.



Domaine d'application

- ✓ Demandes de paiement d'une somme d'argent
- ✓ Maximum 1.860,00 € devant le juge de paix
- ✓ Sans plafond pour le Tribunal de l'Entreprise (pour les entreprises avec n° BCE/TVA)
- ✓ S'applique aussi devant le Tribunal de Police (pour les accidents de la circulation, ferroviaires,...)

Conditions essentielles

- ✓ Ecrit émanant du débiteur (pas nécessairement une reconnaissance de dette formelle)
- ✓ Débiteur domicilié / siège social en Belgique
- ✓ Respect strict du formalisme (sinon irrecevable)
- ✓ Requête signée par un avocat

Etapes clés de la procédure

1

Sommation de payer

Mise en demeure avec mention des articles 1338 à 1344.

2

Requête au juge

15 jours après la mise en demeure sans paiement.

La requête est signée par un avocat.

3

Décision du juge

Dans les 15 jours.
Le débiteur n'est pas convoqué.
La chambre du conseil accorde, réduit, ou rejette la demande.

4

Signification

Par huissier de justice.
Copie de la requête et délai d'opposition (15 jours).

5

Exécution

Jugement définitif si pas d'opposition dans le délai ou recouvrement forcé possible.

La procédure sommaire d'injonction de payer



Articles 1338 à 1344 du Code judiciaire

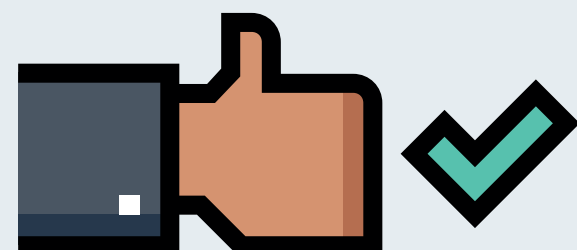
Opposition du débiteur

- ✓ Le débiteur dispose de 15 jours pour s'opposer
- ✓ Il doit saisir le tribunal par huissier de justice
- ✓ La procédure devient contradictoire
- ✓ Une audience publique est fixée pour débattre
- ✓ Sans opposition, l'ordonnance devient définitive

Coûts de la procédure

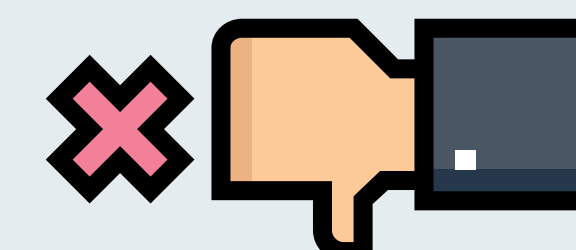
- € Droit de mise au rôle
 - 50,00 € si Justice de Paix
 - 265,00 € si Tribunal de l'Entreprise
- € Honoraires de l'avocat
 - Forfait à convenir
- € Avance des frais d'huissier pour l'exécution

Avantages



- ✓ Procédure **rapide** (décision en quelques jours)
- ✓ Frais de justice à **charge du débiteur**
- ✓ **Interrompt** le délai de **prescription**
- ✓ Possibilité de récupérer les **intérêts** et la **clause pénale**
Si prévu aux conditions générales et plafonnés à 10%

Inconvénients



- ✗ Formalisme **rigoureux** (risque d'irrecevabilité)
- ✗ Requête obligatoirement **signée par un avocat**
- ✗ Procédure limitée aux créances de **max. 1860,00 € devant le juge de paix**

Nos conseils



- Constituez un **dossier chronologique complet** (devis, factures, mises en demeure, AR, etc...)
- Convenez à l'avance d'**honoraires forfaitaires avec l'avocat** qui signera la requête